

## **CHARTRE DES DROITS DES PATIENTS**

- Vous avez le droit d'être traité avec considération, courtoisie et respect d'une manière qui reconnaît pleinement votre dignité, votre individualité et votre milieu culturel.
- Vous avez le droit à la vie privée dans les soins pour vos besoins personnels.
- Vous avez le droit d'être informé de votre état de santé en des termes que vous pouvez comprendre.
- Vous avez le droit de participer aux décisions concernant vos soins.
- Vous avez le droit d'obtenir des explications au sujet de votre traitement et de vos tests, y compris les avantages, les risques et les solutions de rechange.
- Vous avez le droit de donner ou de refuser un consentement pour un traitement, y compris un médicament, et d'être informé des conséquences de donner ou de refuser un traitement.
- Vous avez le droit à la confidentialité de tous les renseignements.
- Vous avez le droit de connaître l'identité et la profession des personnes responsables de vos soins.
- Vous avez le droit d'exprimer vos préoccupations en laissant vos commentaires dans notre boîte de commentaires.
- Les personnes ayant des besoins spéciaux ou des handicaps ont droit à un logement raisonnable conformément à la loi.

## **RESPONSABILITÉS DES PATIENTS**

Nous croyons que les patients ont la responsabilité de:

- Participer activement avec tous les soignants à leur plan de mieux-être et à leur traitement.
- Fournir des renseignements exacts sur les soins qui leur sont prodigués.
- Accepter la responsabilité des conséquences du refus du traitement.
- Être attentionné et respectueux envers tous les membres de L'équipe de santé familiale de la région de Kapuskasing et envers les autres patients.
- Respecter les règles et les règlements de L'équipe de santé familiale de la région de Kapuskasing.
- Que tous les biens personnels soient pris en charge.
- Accepte la responsabilité de toutes les obligations financières non assurées.
- Voix toute préoccupation première de leur fournisseur de soins de santé.

## **CHARTRE DES DROITS DES EMPLOYÉS**

- Vous avez le droit d'être traité avec considération, courtoisie et respect d'une manière qui reconnaît pleinement votre dignité, votre individualité et votre milieu culturel.
- Vous avez le droit de vous attendre à ce que tous les renseignements personnels soient confidentiels, à moins que la loi ne l'exige.
- Vous avez le droit de recevoir et la responsabilité de donner des directives claires.
- Vous avez le droit de participer aux décisions qui ont une incidence directe sur le rendement professionnel.
- Vous avez le droit d'attendre des commentaires constructifs sur votre rendement au travail.

- Vous avez droit à une description de poste et à une formation professionnelle, le cas échéant.
- Vous avez le droit à un environnement de travail sécuritaire.
- Vous avez le droit d'exprimer vos préoccupations sans crainte de représailles.
- Vous avez droit à un environnement favorable dans toutes les questions de litige.

### **RESPONSABILITÉS DES EMPLOYÉS**

- Vous avez la responsabilité de traiter les autres avec considération, courtoisie et respect d'une manière qui reconnaît pleinement leur dignité, leur individualité et leur origine culturelle.
- Vous avez la responsabilité particulière de traiter les patients, les clients, les résidents, les membres de la famille et les visiteurs avec considération, courtoisie et respect d'une manière qui reconnaît pleinement leur dignité, leur individualité, leur niveau de santé, leurs capacités et leur culture.
- Vous avez la responsabilité de traiter tous vos collègues avec respect et de vous efforcer sans cesse d'obtenir un résultat de collaboration sur toutes les questions relatives aux soins aux patients.
- Vous avez la responsabilité de participer avec toutes les disciplines à l'identification du plan de traitement le plus efficace et le plus approprié pour chaque patient.
- Vous avez la responsabilité d'utiliser une approche d'équipe à la résolution de problèmes qui met l'accent sur l'amélioration.
- Vous avez la responsabilité de respecter et de maintenir continuellement les buts et les objectifs de l'organisation.
- Vous avez la responsabilité de cerner et de signaler rapidement les problèmes de sécurité afin de prévenir les blessures chez les collègues.
- Vous avez la responsabilité de participer à toutes les questions liées à la qualité et à la gestion des risques qui mettent l'accent sur l'amélioration des soins et la réduction de tous les risques.